

Compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2016

Conseillers et conseillères Présents : Joseph CHANAL - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Corine BRUCHET - Bernard MARTIN - Marie-Hélène CHAPUIS (procuration Alain SABATIER) - Laetitia BREYSSE (procuration Virginie LAFFONT)

Secrétaire de séance : Teddy GARDES

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Le point sur le projet d'installation d'une boucherie - charcuterie – traiteur à laussonne place de la mairie
- 2) Restitution de nos entretiens tenus en réunion du 28 novembre 2016 avec les responsables diocésains et de l'école Notre Dame.
- 3) Le point sur la mise en service effective de l'agence postale communale.
- 4) Les dossiers de demande de subventions (état, de la région et autres) portant sur trois projets définis retenus en conseil du 10 novembre 2016 sur la revitalisation du centre-bourg de Laussonne
- 5) Regarder s'il faut instituer un droit de préemption pour les parcelles : AN94 - AN410 - AN 413
- 6) Travaux résiduels en lien avec les marchés de travaux à l'école publique de Laussonne.
- 7) Désignation de deux délégués pour siéger au syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural (suite à fusion des syndicats existants)
- 8) Précision à apporter au règlement du columbarium au sujet de personnes qui demanderaient une « concession columbarium » alors qu'elles habitent une commune autre que Laussonne (article 5)
- 9) Travaux à prévoir en 2017 sur les archives municipales par le centre de gestion.
- 10) Fourniture et installation d'un panneau de basket dans la cours de l'école publique
- 11) Demande de location de la salle des fêtes pour 31 décembre 2016 de personnes n'habitant pas la commune.
- 12) La gouvernance de la nouvelle communauté de communes MLM
- 13) Lettre anonyme du 23 novembre 2016 reçue par le maire à son domicile
- 14) Le point sur nos projets intercommunaux : Itinérance LM et Transcévenole
- 15) Divers

0) Ajout à l'ordre du jour du conseil municipal

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les sujets listés à partir du paragraphe 15 dans le relevé de notes préalablement diffusé à tous les élus. Le conseil municipal donne son accord

1) Le point sur le projet d'installation d'une boucherie - charcuterie – traiteur à laussonne place de la mairie

Conformément à ce qui a été retenu lors du conseil municipal du 10 novembre 2016, M le maire conduit une mission exploratoire en direction des familles Masson - Prades propriétaires dans le but de construire un projet pour faire candidater la commune de Laussonne à l'installation du futur siège de la nouvelle communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal (MLM). Cette mission vise à obtenir un accord de principe des familles pour qu'elles cèdent si de besoins les biens correspondants à la commune de Laussonne.

M le maire a rencontré très récemment l'ensemble des familles pour présenter le projet. Les familles Masson - Prades vendent les parcelles AN95 - AN96 et AN97 à Ludovic Alvergnas et sa compagne pour l'installation d'un commerce (boucherie - charcuterie - traiteur).

M le Maire qui a rencontré Ludovic Alvergnas et sa compagne pour les assurer du soutien de la commune dans leur projet tout en précisant qu'il est souhaitable de travailler ensemble dans un intérêt partagé. En effet, la commune travaille sur son projet avec la famille Astiers propriétaire de l'immeuble voisin.

2) Restitution de nos entretiens tenus en réunion du 28 novembre 2016 à la mairie avec les responsables diocésains et de l'école Notre Dame.

La commune de Laussonne est représentée par : Thierry Defay - Teddy Gardes - Pierre Gentes et l'école Notre Dame par : M. Ferry - M. Cochet - Guillaume Habouzit - Vincent Lyonnet - Florence Labdouni - Simone Giraud.

Les représentants de l'école privée estiment que le déficit des comptes de l'OGEC en 2016 est dû au fait que le montant de l'aide a baissé car le nombre d'enfants pris en compte dans son calcul est de 29 au lieu de 36. Ils signalent également le fait qu'ils avaient anticipé un budget avec 36 enfants et non 29.

Ils dénoncent le fait que la commune a pris en compte le nombre d'enfants au 1 janvier de l'année alors qu'habituellement c'est le nombre d'enfants le jour de la rentrée scolaire. Ils disent également qu'ils n'ont pas été informés préalablement de cette décision de la commune et que de ce fait ils n'ont pas pu se préparer en amont.

Les représentants de la mairie signalent que si le conseil municipal a fait le choix du 1 janvier c'est dans un but de vérité au regard de la situation réelle du nombre d'enfants. Par ailleurs les élus signalent qu'ils sont tenus à la bonne gestion des

fonds publics et que la dépense doit être justifiée. Ils reconnaissent qu'il y a eu défaut de communication dans cette information.

M Cochot signale que dans quasiment toutes les communes de la Haute-Loire c'est la date de la rentrée scolaire qui est retenue pour le calcul de l'aide. Il signale quelques cas où le montant de l'aide est effectué en prenant en compte le nombre d'enfants en début de trimestre de l'année scolaire (septembre, janvier et avril).

M le Maire invite le conseil municipal de se prononcer sur la question du calcul par trimestre pour le montant de l'aide ou un calcul annuel en tenant compte du nombre d'enfants à la date de début janvier comme cela a été fait dans le budget 2016.

► Après en avoir délibéré, une majorité d'élus se prononcent en faveur du calcul de l'aide annuelle à la date de début janvier de l'année budgétaire de la commune. M le maire invite également les élus à se prononcer sur un rattrapage de l'aide au titre de l'année 2016 en raison du défaut de communication ci-dessus évoqué. Dans le débat, il est fait remarquer que la charge de personnel anticipée dès le début septembre de l'année scolaire ne varie pas (ou peu) selon qu'il y a 29 enfants ou 36 enfants à l'école. Une majorité d'élus se prononce en défaveur d'un rattrapage financier et demandent à en rester à ce qui a été voté au budget 2016 de la commune. Ce principe sera retenu lors du vote du budget 2017 de la commune. La décision du conseil municipal de ce jour sera communiquée à l'OGEC et à la Directrice.

3) Le point sur la mise en service effective de l'agence postale communale.

Si tout est à disposition sur place (coffre - caisse - numéraire - documents de gestion de caisse et de coffre - TPE - lecteur de carte - etc...) une mise en service opérationnelle de l'APC pourrait être fixée lundi 12 décembre 2016 à 8h30.

Michel Brun et Agnès Abrial ont été informés de cette programmation.

4) Les dossiers de demande de subventions (état, de la région et autres) portant sur trois projets définis retenue en conseil du 10 novembre 2016 sur le revitalisation du centre-bourg de Laussonne

En date du 30 novembre 2016, Aline Dormois (architecte) dépose en mairie une étude préalable pour des aménagements issus d'orientations programmées sous forme d'une note de synthèse composée d'un texte qui décrit les travaux et un plan d'esquisse. Ce dossier répond au besoin pour les trois projets retenus par le conseil municipal du 10 octobre 2016.

Il s'agit des dossiers suivants :

- Projet n° 1 : Mise en sécurité du cheminement piéton entre le centre-bourg de Laussonne et l'école publique route de St Julien Chapteuil. Le montant estimé est de 148500 €HT
- Projet n° 2 : Aménagement de l'entrée de bourg sur la RD36 comprenant la création d'un parking pour le cimetière et la création d'un lieu de promenade (montant estimé : 221500 €HT) + aménagement de l'extension de la place de l'église (montant estimé : 53000 €HT). Le montant estimé total est de : 274500 €HT.
- Projet n° 3 : Démolition d'un immeuble très vétuste et construction en lieu et place d'un commerce de proximité + 2 logements. Le montant estimé est de 465300 €HT.

La commission pilotage invite le conseil municipal à délibérer favorablement sur chacun des trois projets pour inscrire ces projets à une subvention au titre des contrats de ruralité (état : DETR et FSIL) et aux aides des contrats de la région (ambition et revitalisation de centre-bourg). Ils pourront également être montrés dans le projet présenté par la communauté de communes pour une aide financière du département et au titre des amendes de police.

► Après en avoir délibéré unanimement (trois délibérations) le conseil municipal demande à M le Maire de transmettre les dossiers correspondants à la Région ARA (40% pour les trois projets), à l'état (30% pour les trois projets), au conseil départemental (par le canal de la communauté de communes) pour une aide aux communes de plus de 1000 habitants (10% pour les projets n° 2 et 3 et au titre des amendes de police (9000 € pour le projet n°1).

Nota : Les dossiers correspondants sont à transmettre à la Région ARA (par le canal d'Isabelle Valentin avec copie LW) pour la fin de la semaine 50/2016 au plus tard.

5) Regarder s'il faut instituer d'un droit de préemption pour les parcelles : AN94 - AN410 - AN 413

Conformément à ce qui a été retenu lors du conseil municipal du 10 novembre 2016, M le maire conduit une mission exploratoire en direction de la famille Astier propriétaire dans le but de construire un projet pour faire candidater la commune de Laussonne à l'installation dans le village du futur siège de la nouvelle communauté de communes Mézenc Loire Meygal. Cette mission vise à obtenir un accord de principe des familles pour qu'elles cèdent si de besoins les biens correspondants à la commune de Laussonne.

M le maire a rencontré très récemment l'ensemble de la famille Astier pour présenter le projet.

- Echange téléphonique avec Yves Galland
- Rencontre avec Mme et M. Reynier
- Rencontre avec Mme Galland
- Echange téléphonique avec le tuteur d'Odette Astier (M Boussoulade)

Les échanges se poursuivent activement jusqu'à un accord de principe pour les parcelles AN94 - AN410 et la partie grange de la parcelle AN413.

M le maire effectuera, dès que possible, un recollement du besoin avec Carole Jeanjean et Philippe Delabre.

Cette étape sera suivie d'une étude d'architecte pour estimer la faisabilité architecturale avec évaluation du coût de construction de la nouvelle structure.

La commission E&P du conseil municipal de Laussonne est sollicitée pour apporter son aide dans la constitution des documents de présentation du projet. Documents qui serviront également d'aide dans les discussions avec la famille pour bien montrer les enjeux pour la commune avec une vision d'intérêt général.

Dossier à suivre avec information régulière du conseil municipal sur l'avancement de la réflexion.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce unanimement pour la création d'un droit de préemption urbain sur les parcelles : AN94, AN410 et la partie grange de la parcelle AN413, au motif de la constitution d'une réserve foncière en vue d'installer potentiellement le siège de la future communauté de communes MLM et sinon un commerce local ou encore une maison des services au public.

6) Travaux résiduels en lien avec les marchés de travaux à l'école publique de Laussonne.

DAIKIN intervient une nouvelle fois lundi 6 décembre 2016 sur place sur le compresseur de l'une des pompes à chaleur. Depuis cette date les pompes à chaleur semblent fonctionner correctement. L'entreprise CAS retenue vient sur site le 8 décembre 2016 pour faire connaissance avec les équipements.

7) Désignation de deux délégués pour siéger au syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural (suite à fusion des syndicats existants)

La création d'un nouveau syndicat d'eau et d'assainissement exige que les communes désignent ou reconduisent de nouveaux délégués pour les représenter dans la nouvelle structure.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Laussonne reconduit le mandat des délégués sortants : Jacky Ferret et Joseph Chanal et désigne Chantal Reynaud en tant que délégué suppléant.

8) Précision à apporter au règlement du columbarium au sujet de personnes qui demanderaient une « concession columbarium » alors qu'elles habitent une commune autre que Laussonne (article 5)

En date du 22 novembre 2016, Mme Boyer née Gibert Raymonde (soeur de Maurice Gibert) demande à acquérir une concession dans le columbarium (4 cases) car elle est née à Laussonne et y a vécu 20 ans. Aujourd'hui elle habite le Puy mais souhaite une concession à Laussonne moins chère qu'au Puy en Velay. Le conseil municipal n'est pas favorable à la vente d'une telle concession car d'une part, il ne peut pas y avoir de concurrence tarifaire entre une commune ou une autre et d'autre part, il exige que le candidat soit inscrit sur les listes électorales ou paye l'impôt foncier ou d'habitation localement.

9) Travaux à prévoir en 2017 sur les archives municipales par le centre de gestion.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale vient d'être sollicité pour réaliser l'archivage des documents de la mairie produits entre 2007 et 2015. Le montant du coût des travaux est évalué entre 3230 € et 4080 € soit 19 à 24 jours de travail. Les travaux correspondants seront réalisés dans le début de l'année 2017.

Le centre de gestion propose une convention d'affectation temporaire de l'archiviste auprès de la commune de Laussonne en trois exemplaires.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise M le maire à signer cette convention et à faire réaliser les travaux d'archives correspondants.

10) Fourniture et installation d'un panneau de basket dans la cours de l'école publique

Le devis GPE de fourniture et d'installation d'un panneau de basket dans la cours de l'école pour un montant de 1489,00 €HT (1786,80 €TTC). Le conseil municipal donne son accord.

11) Demande de location de la salle des fêtes pour 31 décembre 2016 de personnes n'habitant pas la commune.

Par lettre du 17 novembre 2016, M Ruat Matthew habitant le village des Couteaux commune de Lantriac 43260 demande de louer la salle des fêtes de Laussonne pour le 31 décembre 2016 pour organiser le réveillon. Le conseil municipal ne donne pas son accord conformément à d'autres décisions prises précédemment sur le même sujet.

12) La gouvernance de la nouvelle communauté de communes MLM

Le tandem Delabre - Abrial s'est entendu pour proposer : le premier au poste de président et le second au poste de vice-président délégué. Dans ce contexte, Pierre Gentes a demandé à Philippe Delabre à être positionné en n°3 sur la liste du fait de son statut de président de l'Amr43. Election probable du nouveau bureau de la nouvelle gouvernance, très probablement, en réunion communautaire du 7 janvier 2017. S'il en est autrement d'autres projets de gouvernance pourraient être proposés.

13) Lettre anonyme déposée dans la boîte aux lettres du maire à son domicile portant sur les nuisances des aboiements des chiens dans le village de Laussonne

M le Maire donne lecture devant le conseil municipal de cette lettre anonyme datée du 23 novembre 2016 déposée dans sa boîte aux lettres. Cette lettre le désigne comme responsable de l'aboiement des chiens dans son quartier.

Une communication sera faite vers la presse à travers les notes de synthèse du conseil municipal.

14) Le point sur nos projets intercommunaux (Itinérance numérique et Transcévenole)

- Le projet « Itinérance Numérique Laussonne – Moudeyres » : a été présenté devant le comité technique Leader avec un avis favorable. Ce dossier sera présenté devant le comité de programmation Leader vers juin 2017. En attendant le dossier est présenté à la région ARA pour une aide financière d'un montant de 30000 €. Les échanges de mails internes d'instruction seront transférés en copie vers les élus du conseil municipal afin qu'ils soient informés au fil de l'eau.
- Le projet « Transcévenole voie verte » vient de connaître un élargissement pour intégrer un itinéraire de voie verte qui va de Présailles à Montfaucon en passant par les Estables - Fay sur Lignon - le Chambon sur Lignon - Montfaucon pour rejoindre la Via Fluvia et la Dolce Via par St-Agrève. Bernard Martin, Gérard Bouchet et Pierre Gentes ont travaillé sur cette extension sur la base d'une information du Président de région mais également de l'ancien secrétaire général de la Préfecture qui invite à faire de cette voie verte une destination. L'instruction se poursuit en direction d'une aide de la région ARA et d'autres partenaires. Les échanges de mails internes d'instruction seront transférés en copie vers les élus du conseil municipal afin qu'ils soient informés au fil de l'eau.

15) Travaux d'enfouissement des câbles dans le village des Badioux :

Les travaux de réseau sous la chaussée nécessitent encore 2 à 3 semaines seulement en temps cumulé, ce qui est très peu face à la taille des travaux d'ensemble de ce projet. Il y a un conflit en cours entre la commune et 4 agriculteurs (Gerbier - Gardes - Gory - Abeillon) sur la question de l'accès au plateau des Badioux pour alimenter des animaux en fourrage et eau. A cet égard, 2 agriculteurs parmi les 4 n'ont pas d'animaux sur le plateau et l'un d'entre eux, exceptionnellement cette année avec quelques animaux. C'est ainsi que le dossier du chemin n° 92 refait surface.

Jean-Paul Gory a déposé des blocs de pierre sur la voie publique au droit de sa maison dans le village des Badioux. M le maire a envoyé en date du 5 novembre 2016 un courrier à ce dernier pour qu'il enlève les blocs de pierre en l'alertant sur les risques d'accident que cela pourrait provoquer dans la circulation routière. Dans un tel cas sa responsabilité serait engagée.

16) Finalisation des travaux en lien avec l'enlèvement des OM

- Engoyaux : c'est OK, le camion descend dans le village.
 - Le Besset : plateforme à côté de l'assemblée du village
 - Fataou : à côté du parking dans une version provisoire (en lien avec le futur chantier de création de ce parking)
 - Les Badioux : pas avant la fin complète du chantier sur les réseaux, c'est à dire avril 2017
- Quartier du Savel : quelques familles pourront installer leur container individuel dans la zone "container" à côté de la salle polyvalente.
- Le bourg-centre de Laussonne : enlèvement des containers collectifs en mars 2017 pour attendre la fin de la neige. Un changement des containers "collectivité communale de Laussonne" sera effectué.

17) lettre de Michel Arcis

Par lettre du 28 novembre 2016 Michel Arcis propriétaire de la maison située au n° 3 de la rue des peupliers à Laussonne signale un dégât des eaux pluviales survenu le 22 novembre 2016 dans la maison qu'il loue à la famille Astic.

Dans son courrier, M Arcis met en cause une problématique d'écoulement des eaux pluviales dans le périmètre de la route de Montchamp de part et d'autre. Une visite sur le terrain sera effectuée entre les élus et les riverains de la route de Montchamp du périmètre concerné.

18) Installer un abri bus pour les enfants dans le village des Engoyaux

La famille Jales - Rey demande l'installation d'un abri bus pour les enfants qui vont au collège. Il devrait y avoir 5 ou 6 enfants l'an prochain. Le conseil municipal n'est pas favorable à une telle installation au risque de devoir installer des abris bus un peu partout sur la commune.

19) Reconstruire un site Internet pour la commune de Laussonne

M le Maire demande au conseil de refaire un site Internet pour la commune de Laussonne.

Il suggère de travailler avec le site proposé par l'Association des Maires Ruraux de France au prix de 180 € TTC annuel pour l'abonnement et la construction. A travers ce partenariat ouvert aux communes adhérentes, l'AMRF et son service de création des sites Internet communaux se charge de la création du site (plateforme de site Internet : campagnol.fr), de l'hébergement, du référencement et de l'assistance téléphonique. Le conseil municipal donne son accord.

20) Travaux d'entretien du mur du cimetière

Il est indispensable de poursuivre les travaux d'entretien du mur du cimetière qui est en très mauvais état.

La SARL Maçonnerie Jales propose un devis pour un montant de 9068,80 € TTC. Avant de donner un accord, il convient de vérifier et de comparer les prestations indiquées avec celles de travaux réalisés dans l'étape précédente.

21) Propositions de nominations

M le Maire propose les nominations suivantes :

- ▶ Promouvoir Martine Chamblas au grade de rédacteur en chef à compter du 1 février 2017. Elle a prévu de faire valoir ses droits à la retraite au 1 août 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette promotion et propose la création du poste de rédacteur en chef à compter du 1 février 2017 avec suppression du poste précédent.
- ▶ Promouvoir Bernard Gentes au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe (actuellement 2ème classe) au cours de l'année 2017. Avant de prendre sa décision, le conseil municipal demande de lui communiquer la date de nomination de Bernard Gentes au poste qu'il occupe actuellement et de regarder le coût supplémentaire pour la commune. Dossier présenté lors d'un prochain conseil.
- ▶ Proposer Lydie Debard à la titularisation agent administratif territorial de 2ème classe (à temps partiel) au cours de l'année 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administration de 2ème classe à compter du 1 septembre 2017.

22) Délibération autorisation les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget (limitée à 25% de 2016)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se conforme à la réglementation qui permet au maire d'engager des dépenses d'investissement pour l'année 2017 sur les chapitres 20, 21 et 23 sans pouvoir dépasser le seuil de 25% des dépenses d'investissement du budget 2016 sur les mêmes chapitres. Il autorise M le Maire à engager les dépenses d'investissement nécessaires dans ce cadre, jusqu'au vote du budget 2017 qui devrait intervenir en avril de la même année.

Divers

1) Projet de règlement du déneigement élargi au nouveau périmètre intercommunal MLM

La prestation de service relative au déneigement doit être harmonisée sur l'ensemble des communes de la future communauté de communes MLM. Le projet de règlement est en cours d'actualisation.

2) Chemin du Besset au Condal

La dernière période pluie forte a dévasté sur 200 m environ le chemin qui va du Besset coté poste électrique vers Fonfreyde et le Condal. Le passage d'une nivelleuse semble nécessaire avec apport de remblai.

La cause des dégâts provient du fait qu'un agriculteur s'oppose à la réalisation de « traverses » de chemin. La zone dévastée est une zone où il n'y a pas de fossé.

- La solution passe t-elle par l'acquisition d'une bande de terrain de 2 m de large sur une longueur de 200 m pour construire un fossé afin que l'eau ruisselle dedans et non sur le chemin (à gauche ou à droite en montant) ?
- La solution consiste t-elle à poser en travers avec un biais oblique, des barrières de sécurité de bord de route en situation de réforme ?
- La solution qui consisterait à poser un revêtement goudron sur 600 m² (3 x 200) est très onéreuse avec un coût sans rapport avec le besoin sans compter le risque de dégradation rapide du fait des engins très lourds.

La commission travaux étudie ce dossier.

3) Changement du bruleur de la chaudière de l'ancienne école

La chaudière s'arrête très souvent. Il n'est pas possible que cela continue. Le bruleur actuel de la chaudière n'a pas été remplacé lors du changement de cette dernière il y a quelques années. Le bruleur n'est pas adapté à la chaudière qui est plus puissante. Les Ets REY vont produire un devis de remplacement du bruleur.

Le conseil donne son accord sur le principe du changement du bruleur.

4) Installation du cabinet infirmier dans ses nouveaux locaux

Le cabinet infirmier de Laussonne (cabinet secondaire de celui de Lantriac) actuellement installé au n°3 place de la mairie s'installe dans le local laissé vacant par l'Ostéopathe dans l'immeuble où se situe le cabinet médical à compter du 1 janvier 2017.

Fin de réunion 23h00

Maire
Pierre GENTES